



ROYAUME DE BELGIQUE
Service public fédéral
Affaires étrangères,
Commerce extérieur et
Coopération au Développement

Demande de préenregistrement des données biométriques

Si vous le souhaitez, vous pouvez profiter de votre passage près d'un poste consulaire belge pour faire préenregistrer **gratuitement** vos empreintes digitales, votre photo et votre signature même si vous n'avez pas encore besoin d'un passeport.

Vous disposerez alors d'un délai d'**un an** pour demander un nouveau passeport en utilisant ces données préenregistrées et donc sans devoir vous déplacer de nouveau au poste consulaire.

Les enfants entre 5 et 11 ans peuvent faire préenregistrer leur photo et leur signature. À partir de 11 ans ils peuvent faire préenregistrer leur photo, leur signature et leurs empreintes digitales.

Pour demander à préenregistrer vos données, complétez ce formulaire **en MAJUSCULES** et renvoyez-le dans le poste consulaire **où vous êtes inscrit**.

1. Mes données personnelles ou celles de l'enfant

1. Nom (de jeune fille pour les femmes mariées) :

2. Prénom(s) :

3. Titre de noblesse :

4. Date de naissance :

5. Sexe : M F

6. Lieu de naissance (et pays) :

7. Nationalité(s) : Belge
Autre(s) :

8. État Civil :
 Célibataire Marié(e)
 Divorcé(e) Veuf (veuve)

9. Adresse (rue, numéro, code postal, commune, pays) :

10. Numéro de téléphone :

11. Adresse e-mail :

2. Informations sur le traitement et la durée de conservation des données préenregistrées

Les traitements de données à caractère personnel nécessaires dans le cadre d'une demande de préenregistrement sont autorisés et réglementés par la [loi belge du 10 février 2015](#) relative aux traitements automatisés de données à caractère personnel nécessaires aux passeports et titres de voyage belges.

Ces traitements de données sont expliqués dans la « Déclaration vie privée » disponible sur le site internet diplomatie.belgium.be (rubrique « Le passeport belge »).

En introduisant cette demande de préenregistrement, j'autorise expressément le SPF Affaires étrangères à conserver mes données personnelles ou celles de l'enfant pour une durée de **maximum 1 an** à partir de la date de préenregistrement dans sa base de données « préenregistrement » en vue d'une éventuelle demande de passeport ultérieure. Après ce délai, elles seront définitivement détruites.

Dans le cas où je demande effectivement un passeport dans cette période, mes données personnelles ou celles de l'enfant seront utilisées pour la production du passeport et ensuite supprimées de la base de données « préenregistrement ».

3. Mon choix

Je souhaite faire préenregistrer mes données ou celles de l'enfant :

Au poste consulaire dans lequel **je suis inscrit(e)** ou dans lequel **l'enfant est inscrit.**

Dans un **autre poste** consulaire belge :

↳ Lieu (ville+ pays) :

Attendez toujours l'**accord de votre poste d'inscription** et prenez toujours **rendez-vous** avant d'aller dans un autre poste consulaire pour préenregistrer vos données biométriques.

Date :

 **Signature du demandeur***:

Pour le mineur, signature** du/des parent(s), tuteur(s)** ou du représentant légal*** :

Nom(s)

Lien avec le mineur

Signature(s)

-
-

* Le terme demandeur est ici épiciène.

** En fonction de la réglementation en vigueur dans le pays de résidence du mineur.

*** Joindre les pièces justificatives !